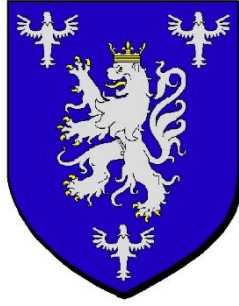


## COMMUNE DE THEDING



# REGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

### ARTICLE 1 : *Objet du concours*

Les jardiniers amateurs fleurissent et décorent d'abord pour leur plaisir personnel. Ce concours vise à saluer et récompenser les actions menées par les habitants en matière de fleurissement, d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie de la commune.

### ARTICLE 2 : *inscription*

Ce concours libre et gratuit est ouvert à tous les habitants de la commune. Chacun peut s'inscrire en retournant le bulletin d'inscription joint au présent règlement, il est également possible de le télécharger sur le site de la commune ou sur l'application « PANNEAUPOCKET ».

La clôture des inscriptions est fixée au **30 juin de chaque année**.

### ARTICLE 3 : *quartiers et catégories*

On distingue trois quartiers : Village, Allmend et Quartier Sud.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes selon leur quartier :

- Vue d'ensemble
- Fleurissement hors-sol (balcons, terrasses, pots, rebords de fenêtres...)
- Fleurissement en terre (aménagement floral sans pots, jardin, parterre de fleurs...)

Toutes les catégories seront jugées uniquement depuis la voie publique la plus proche, le jury s'interdisant de pénétrer dans les propriétés.

**Les membres du jury, le personnel communal et les élus ne peuvent pas participer au concours.**

### ARTICLE 4 : *critères de sélection*

Les éléments d'appréciation pris en compte pour la notation sur 20 points sont les suivants :

- effort de fleurissement (occupation de l'espace, aspect général...) (sur 5 points)
- choix des variétés et ampleur du fleurissement (sur 5 points)
- harmonie des couleurs, contraste et originalité (sur 5 points)
- qualité de l'environnement (propreté, économie d'eau, présence de vivaces...) (sur 5 points)

## **ARTICLE 5** : *composition du jury*

Placé sous la présidence du Maire ou de son représentant, le jury est composé de plusieurs membres extérieurs à la commune.

Le jury effectuera un passage entre juillet et août de chaque année.

## **ARTICLE 6** : *photos*

Les participants acceptent sans contrepartie que les photos de leur maison, jardin et balcon soient réalisées par les membres du jury et autorisent leur publication lors de la projection d'un diaporama, les bulletins municipaux et sur le site internet de la commune.

## **ARTICLE 7** : *résultats et remise des prix*

Chaque participant sera personnellement informé par courrier de la date de remise officielle des prix. Durant cette cérémonie, le classement sera annoncé. Seront considérés comme lauréats du concours les candidats qui recueillent le plus de points dans chacune des trois catégories.

La diffusion des résultats sera annoncée dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune et sur « PANNEAUPOCKET ».

Chaque candidat recevra un bon d'achat dont le montant est établi par le Conseil Municipal et un diplôme.

## **ARTICLE 8** : *acceptation du règlement du concours*

Les Thédigeoises et les Thédigeois inscrits au concours communal des maisons fleuries acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Un minimum de 9 inscriptions toutes catégories confondues sera nécessaire pour ce concours.

Les lauréats ne pourront plus participer au concours pendant 1 an.

THEDING



**BULLETIN D'INSCRIPTION  
AU CONCOURS  
DES MAISONS FLEURIES 2023**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30/06/2023**

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N°DE TEL : .....

E-MAIL : .....

**QUARTIER :**

Village

Allmend

Quartier Sud

**CATEGORIE : (un seul choix possible)**

Vue d'ensemble

Fleurissement hors-sol (balcons, rebords de fenêtres, pots, terrasses...)

Fleurissement en terre (aménagement floral sans pots, jardins, parterre de fleurs...)

Bulletin d'inscription à déposer ou à retourner à la mairie avant le **30 juin 2023**.

- courrier : MAIRIE DE THEDING, 63 rue Principale 57450 THEDING

- e-mail : [mairie@theding.fr](mailto:mairie@theding.fr)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Theding, le.....

Signature :